

Discours de Altiero Spinelli devant le Parlement européen (14 octobre 1982)

Légende: Le 14 octobre 1982, un an après la présentation du projet d'Acte européen par les gouvernements allemand et italien, le député européen Altiero Spinelli critique le manque de résultats concrets et insiste sur les initiatives prises par le Parlement européen en vue de réaliser l'Union européenne.

Source: Journal officiel des Communautés européennes (JOCE). Débats du Parlement européen. 14.10.1982, n° 1-289. [s.l.].

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/discours_de_altiero_spinelli_devant_le_parlement_europeen_14_octobre_1982-fr-766481cd-75e4-4dfe-8356-5214593745b3.html

Date de dernière mise à jour: 21/10/2012

Discours de Altiero Spinelli devant le Parlement européen (14 octobre 1982)

Monsieur le Président, il y a dix ans, le premier sommet de la Communauté élargie à neuf déclarait solennellement qu'on aurait atteint l'union économique et monétaire et l'union politique en 1980, et il mettait en route des procédures dont il n'était que trop facile de prédire qu'elles n'auraient abouti ni à l'union monétaire ni à l'union politique.

Aujourd'hui, dix ans plus tard, la Communauté sans unité monétaire et sans unité politique, se trouve devant des défis et des responsabilités qui la rendent encore plus nécessaire et en même temps elle est dans un état d'impuissance et de délabrement croissant.

MM. Colombo et Genscher sont venus, il y a un an, nous annoncer qu'ils allaient faire des propositions, réalistes et pragmatiques, de relance de la construction européenne et que, pour les mener à bien, ils auraient fait recours aux mêmes procédures d'il y a dix ans, c'est-à-dire à des consultations courtes et superficielles, et nous l'avons vu et rapidement oublié, des instances authentiquement européennes, notamment du Parlement européen et à une négociation secrète avec les diplomaties nationales.

Je comprends, Monsieur Genscher et Monsieur Colombo, votre embarras, puisque vous êtes obligés de nous dire aujourd'hui avec une éloquence qui enveloppe mais qui ne réussit pas à cacher la vérité, que vous avez atteint presque des accords dans maintes questions de détail, de forme, de rhétorique européenne, mais que, sur les points cruciaux, vous en êtes bien loin. Je vous souhaite bonne chance, Messieurs les Ministres, car si vous réussissez, la Communauté aura en tout cas fait un petit pas en avant, et ce serait mieux que rien mais je ne vous cache pas ma conviction profonde que vous êtes dans une impasse et cela non pas à cause de ce que vous avez proposé mais à cause du chemin que vous avez pris pour l'atteindre.

Si j'ai demandé la parole, ce n'est pas pour vous faire part de mes souhaits et de mes doutes, mais pour attirer votre attention sur un fait nouveau que vous connaissez mais dont je crois que vous n'avez pas saisi l'importance.

Le président de la commission institutionnelle, Mauro Ferri, vient de vous parler des travaux institutionnels entrepris par le Parlement européen. Le Parlement vient de voter au mois de juillet des orientations de fond pour ces travaux, à une majorité écrasante de ses membres. Au commencement de 1984, il ne transmettra pas ce projet au Conseil, mais il le remettra à chaque gouvernement en l'invitant à en demander la ratification par ses instances nationales compétentes, parfois les parlements, parfois par le biais de référendums. Or, je ne vous demande pas de vous prononcer ici ce soir à ce sujet, mais d'en débattre dans vos gouvernements en vue d'être capables de revenir bientôt ici et de nous dire que, si le Parlement européen, seul représentant légitime des citoyens européens dans leur ensemble, approuve un projet de constitution de l'Union européenne avec un très large consensus de ses membres, votre gouvernement - je dis votre gouvernement, et non le Conseil - s'engage à en proposer la ratification par votre pays.

Monsieur Genscher, Monsieur Colombo, sachez penser avec l'audace politique qui a permis à Robert Schuman en 1950 de mettre résolument de côté une méthode devenue stérile et d'entreprendre quelque chose de nouveau et de fécond. Aujourd'hui, cet aspect nouveau et fécond est représenté par l'entreprise constitutionnelle du Parlement européen. Sachez la comprendre, sachez la faire vôtre, sachez inviter ceux qui voudront vous suivre à vous suivre !